

LIVRET DE PROPOSITIONS N°6

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LES PROPOSITIONS DES JEUNES AVEC MACRON

Pendant plusieurs semaines, le groupe de travail *Lycées professionnels des Jeunes avec Macron* s'est penché sur la réforme des lycées professionnels, priorité réaffirmée par le Président de la République à la rentrée de septembre 2022.

Parce que nous avons à cœur d'associer tous les militants à notre réflexion, nous avons d'abord lancé une grande consultation numérique pour mieux connaître leur perception du lycée professionnel, puis organisé un appel à retour d'expérience à destination des élèves, anciens élèves et professeurs en lycées professionnels au sein de

notre mouvement. Les témoignages précieux que nous avons recueillis, issus d'étudiants et de jeunes actifs aux profils et aux trajectoires variés, ont servi de base à notre réflexion pour aboutir à l'élaboration de 9 propositions.

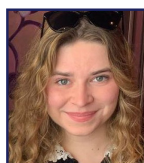
Plusieurs militants ont par la suite rejoint ce groupe de travail, avec la volonté de participer encore plus activement à la réflexion autour de cette réforme. À travers nos propositions, nous avons souhaité couvrir les principaux défis auxquels les jeunes étudiants en lycées professionnels font face : de leur orientation dès le collège, à l'accompagnement tout au long de scolarité, jusqu'à leur insertion dans la vie active.



Ambroise MÉJEAN,
Président



Loïc TERRENES,
Vice-Président en charge des Idées



Juliette FRICOT,
Déléguée thématique sur les enjeux d'émancipation et d'éducation



Jeanne KNOP,
Déléguée nationale Argumentaire et Veille



Pauline MARIN,
Déléguée nationale Plaidoyer et Parlement

MIEUX ACCOMPAGNER EN PRENANT EN COMPTE LES DIFFICULTÉS DE CHAQUE ÉLÈVE

Proposition 1 Proposer un bilan orthophonique aux élèves dès l'entrée au collège

Comprendre les besoins et les difficultés des élèves permet de les guider vers la réussite et l'épanouissement. Un bilan orthophonique et psychomoteur complet doit être mis à la disposition de tous les élèves. Réalisé au cours de l'année de 6e, il prépare les bénéficiaires à un meilleur encadrement au moment du brevet et de l'orientation, et permet d'ores et déjà d'adapter la notation et les modalités d'examen.

Un rapport de l'université de Lorraine met en avant l'intérêt d'une prise en charge des adolescents qui rencontrent des difficultés dys et les difficultés qui découlent d'une absence de détection et d'une absence d'accompagnement : baisse de la motivation scolaire et moindre appétence au langage écrit. Ainsi, les jeunes mal accompagnés perdent en motivation et une forme de "résignation apparaît dès lors que l'élève ne perçoit plus l'utilité de son action. Les conséquences sur l'estime de soi sont également importantes : repli, découragement, angoisse dans un premier temps ; surcompensation qui pousse l'élève à chercher les domaines dans lesquels il va obtenir une reconnaissance sociale, devenant parfois chahuteur, par la suite.

Les rencontres avec les psychologues scolaires doivent également être proposées beaucoup plus largement, de sorte que l'élève ne soit pas démotivé et

ne plonge pas dans la phobie scolaire. Aujourd'hui, les psychologues scolaires (PsyEN) exercent au sein des centres d'information et d'orientation (CIO) des collèges et des lycées. Ils jouent un rôle à mi-chemin entre le conseiller d'orientation et le psychologue. Pour appuyer cette fonction d'accompagnement psychologique, il est nécessaire de renforcer leur présence au sein des établissements, généraliser les rencontres avec l'ensemble des élèves qui présentent des difficultés ou des doutes au sujet de leur orientation, et augmenter le nombre de psychologues présents et rattachés aux collèges et lycées de leur secteur.

Parce qu'aucun élève ne doit être laissé de côté, cette proposition lutte également contre la reproduction de l'échec scolaire. Bien souvent, l'accompagnement d'une AVS, l'adaptation de consignes pour les examens ou la mise en place de tiers-temps permettent aux professeurs d'être plus efficaces dans leur accompagnement et aux élèves d'être mieux armés pour affronter les différentes échéances scolaires. Pour une meilleure acceptation des familles qui seraient récalcitrantes (manque de temps pour accompagner l'enfant, faible compréhension de l'intérêt pour l'élève et son parcours), ce bilan sera réalisé au sein de l'établissement par le biais des ressources de l'Education nationale, en lien avec les spécialistes affiliés aux établissements.



REPENSER LA PLACE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU SEIN DU CURSUS

Proposition 2 Renforcer les enseignements dans les matières générales et développer les acquis fondamentaux des élèves

Pour combattre les préjugés attachés à la filière professionnelle, il est important de revaloriser et renforcer les savoirs généraux et acquis fondamentaux des élèves. La négligence de ces matières générales participe au sentiment d'exclusion des élèves dont le niveau est systématiquement considéré comme plus faible que celui des élèves issus des filières générales. De nombreuses matières font l'objet d'un moindre approfondissement dans le programme de la voie professionnelle, alors que les élèves sont parfois demandeurs. Les

enseignements en français et en mathématiques, ainsi que des notions de culture générale et d'éducation civique doivent être renforcées pour permettre aux élèves de la voie professionnelle de partir dans le monde du travail avec un bagage plus solide, tout en adaptant le niveau aux difficultés scolaires rencontrées par certains.

L'usage de méthodes pédagogiques innovantes doit également être démocratisé pour redonner goût à l'apprentissage aux élèves décrocheurs.

Proposition 3 Favoriser l'enseignement de compétences transversales permettant la professionnalisation de l'élève et le développement de savoir-faire pratiques

Certaines compétences dites transversales, déclinables dans tous les établissements professionnels, participent à la préparation d'un futur professionnel et personnel réussi pour les élèves. Ce sont autant d'acquis qui se révèlent indispensables une fois l'élève inséré dans le monde du travail : l'initiation au droit, la communication, le travail d'équipe, la résolution de conflits, la recherche d'emploi, la gestion du budget, la transition écologique, etc. Ces matières seront rendues obligatoires pour les élèves à hauteur d'une matière par an, avec une récurrence flexible selon la filière de l'élève. Les autres matières sont ensuite ren-

dues optionnelles, selon la volonté de l'élève et sa capacité à cumuler ces heures supplémentaires.

En offrant une formation complète et adaptée aux besoins spécifiques de l'élève, cette proposition prône un apprentissage ciblé. Le lycéen est maître de ses choix, il peut construire son projet professionnel de manière approfondie ou développer des centres d'intérêts qui lui seront utiles aussi bien dans le monde du travail que dans sa vie personnelle. Les élèves sont responsabilisés et mieux accompagnés dans la découverte de leurs appétences professionnelles.

UNE NOUVELLE ORGANISATION DES STAGES POUR MIEUX RESPONSABILISER LES ÉLÈVES

Proposition 4 **Instaurer une gratification progressive des stages et faire de la région un tiers de confiance entre le lycée et l'entreprise**

Parce que tout travail mérite salaire, nous proposons de rémunérer progressivement les stages à hauteur de 50 euros par semaine en Seconde, 75 euros par semaine en Première et 100 euros par semaine en Terminale. Lors de leurs stages, les élèves de lycées professionnels réalisent des manipulations techniques et viennent en soutien de leur employeur. Loin d'être de simples observateurs, ils constituent une main d'œuvre de choix pour les entreprises grâce aux expériences successives acquises au cours de leur cursus. Le gain de pouvoir d'achat permettrait ainsi aux lycéens de financer en partie leur scolarité. Les fournitures scolaires représentent notamment un poste de dépense important (achat de vêtements de travail et de matériels professionnels spécifiques).

Pour s'assurer de l'adhésion des entreprises, les Jeunes avec Macron proposent de faire de la Région un « tiers de confiance » entre le lycée et l'entreprise. Actuellement, de nombreuses entreprises sont réticentes à accueillir des stagiaires. Les règles de sécurité

ne permettent pas aux élèves d'être pleinement opérationnels et d'effectuer toutes les tâches souhaitées par leur employeur. Cela rend parfois la recherche de stage compliquée pour les élèves, qui doivent par ailleurs consacrer leur temps à leurs études. L'idée d'une gratification de stage est perçue comme une contrainte supplémentaire et risquerait de renforcer la difficulté pour les élèves de trouver un stage. En faisant de la région un tiers de confiance, nous résolvons ce problème.

Concrètement, il s'agira d'attribuer à la région une fonction d'accompagnement du stagiaire dans sa recherche de stage et dans son insertion professionnelle. Cela permettra ainsi au stagiaire de bénéficier du réseau de partenariat que la Région est susceptible d'avoir noué, et à l'entreprise d'accueillir le stagiaire plus sereinement grâce à l'accompagnement de la Région. En complément, la région pourra éventuellement contribuer au financement de la gratification de stage.

Proposition 5 **Réorganiser les périodes de stages dès la Seconde pour aider les élèves à mieux trouver leur voie**

À l'heure actuelle, les stages en milieu professionnel comptent entre 18 et 22 semaines réparties en 3 ans. Si une grande partie est effectuée en Terminale, les élèves sont confrontés au monde professionnel dès la classe de Seconde. Or, pour appréhender au mieux l'immersion dans le monde du travail, il est essentiel pour les élèves de maîtriser les fondamentaux. Les Jeunes avec Macron proposent ainsi de concentrer l'essentiel des semaines de stages en classe de

Première et de Terminale. La répartition des semaines de stage pourrait être envisagée comme suit : 4 semaines en Seconde, 6 en Première et 8 ou plus en Terminale.

Par ailleurs, les élèves auront la possibilité de multiplier les périodes de stage et de mieux diviser leurs semaines afin de pouvoir expérimenter le milieu professionnel dans différentes entreprises.

LA TRANSITION VERS L'EMPLOI OU LA POURSUITE D'ÉTUDES

Proposition 6 Permettre à un élève d'intégrer une matière professionnelle supplémentaire "secondaire" dans un secteur de l'enseignement professionnel proche de sa formation initiale

Pour permettre aux élèves de développer des compétences connexes à leur voie professionnelle, les Jeunes avec Macron proposent de donner la possibilité aux jeunes de bénéficier d'une formation complémentaire déclinée en cours théoriques et pratiques. Cette option sera valorisée au moment de l'obtention du diplôme en fin d'étude sous forme de mention complémentaire.

A titre d'exemple, un maçon pourra être reconnu pour ses compétences dans un autre métier du second œuvre (menuisier, plombier, carreleur, chauffagiste) ; un métallier soudeur pour ses connaissances en électrotechnique.

L'objectif est d'accompagner et soutenir l'intégration des élèves dans le monde du travail en leur donnant un avantage compétitif supplémentaire. La liste des formations complémentaires proposées sera en adéquation avec les enseignements disponibles dans le lycée professionnel concerné et en lien avec les professeurs déjà présents. Ces options supplémentaires vont d'une part renforcer le bagage de savoir-faire de l'élève et rendre son profil plus attractif sur le marché de l'emploi ; et d'autre part accroître ses acquis, lui permettant par la suite une poursuite d'étude ou des formations complémentaires si tel est son choix.



Proposition 7 Proposer des sessions ponctuelles d'initiation à l'entrepreneuriat

A un moment ou un autre de son parcours professionnel, un élève sortant de lycée professionnel sera amené à mobiliser des compétences entrepreneuriales. Aussi, pour soutenir les futurs acteurs de l'entrepreneuriat, nous voulons leur offrir un environnement favorable pour développer ces compétences et connaissances spécifiques. Des sessions ponctuelles, à hauteur d'une à deux par trimestre, permettront d'offrir aux élèves une formation complète en matière d'entrepreneuriat et ainsi renforcer leurs connaissances liées aux différents enjeux de ce domaine. Elles seront dispensées par des professionnels du monde de l'entreprise, c'est-à-dire des intervenants extérieurs dotés d'un parcours et d'une expérience du monde du travail riches. Parmi les éléments clefs, on retrouve l'acquisition de bases en gestion budgétaire, la compréhension de l'environnement global de l'entreprise, la prévention des risques liés à l'entrepreneuriat et des connaissances économiques et

financières solides et indispensables dans ce domaine.

Ce type d'enseignement permet au plus tôt d'impulser un changement sociétal en luttant contre l'exclusion financière, en renforçant l'autonomie des citoyens, en favorisant l'égalité des chances et en promouvant l'égalité femmes-hommes, dans un secteur où ces dernières sont trop souvent exclues. A travers ces bases de l'entrepreneuriat, les élèves sont également sensibilisés à la manière de participer, à notre échelle, à la transition écologique dans le monde de l'entreprise et à l'écologie du quotidien dans la vie de tous les jours, selon les modèles d'entreprise. Cette formation apporte donc une réelle plus-value aux élèves qui en bénéficient et renforce leur attractivité sur le marché du travail. Nous voulons, par ce biais, contribuer à bâtir une société plus inclusive et plus juste pour tous.

Proposition 8 Décaler l'entrée sur le marché du travail en proposant une année de 2^{nde} préparatoire pour les élèves les plus en difficulté à l'issue du collège

Pour beaucoup de spécialistes de la voie professionnelle, dont Daniel Bloch, ancien recteur d'académie, les faibles taux de réussite des élèves issus de lycées professionnels sur le marché du travail sont en partie imputables à l'abaissement de l'âge moyen auquel les lycéens sont diplômés. En cause, l'abaissement du cursus scolaire en lycée professionnel à 3 ans (2009) puis la suppression du redoublement au collège (2014). Pour permettre aux jeunes de rentrer plus tard sur le marché du travail, en étant mieux préparés et armés pour débiter leur vie professionnelle, les Jeunes avec Macron proposent de créer une année préparatoire au lycée professionnel pour les élèves présentant le plus de difficultés.

Les élèves concernés suivront des enseignements similaires à ceux dispensés en seconde générale, sans période de stage, mais adaptée à leur niveau scolaire et à leurs difficultés. Cette année supplémentaire, antérieure au début du cursus professionnel à proprement parler, permettra aux élèves de bénéficier d'un apprentissage renforcé dans les matières générales, dont le français et les mathématiques souvent peu maîtrisés par les élèves, et d'affiner leur projet professionnel. Des expériences réalisées dans différents pays, en Allemagne, en Turquie, en Pologne et en Roumanie, montrent que retarder la sélection d'une année (ce qui serait le cas avec cette seconde préparatoire) induit une hausse importante des performances scolaires pour les élèves qui en bénéficient.

CONSTRUIRE LA PLACE DU LYCÉE PROFESSIONNEL DANS L'ÉCONOMIE LOCALE

Proposition 9 Favoriser l'accès aux marchés publics pour les lycées professionnels

Certains établissements d'enseignements professionnels permettent déjà la réalisation de travaux concrets sous la forme de commande privée. Les Jeunes avec Macron proposent d'étendre les activités de réalisation de divers travaux issus de la commande publique par des établissements d'enseignement professionnel. L'un des principaux objectifs de cette proposition est de permettre aux jeunes étudiants d'acquérir une expérience pratique dans des domaines tels que la construction, la restauration ou l'artisanat alimentaire, dans une démarche partenariale avec les entreprises du territoire pour favoriser l'ancrage du lycée professionnel dans l'économie locale.

L'élargissement de cette pratique peut être envisagé pour les commandes publiques non soumises aux règles de publicité et de mise en concurrence des règles de marchés publics (depuis le 1^{er} janvier 2020, les règles relatives à la conclusion des marchés publics sans publicités ni mise en concurrence préalables concernent les marchés publics relatifs aux fournitures, aux services, et aux travaux ne dépassant pas le seuil de 40.000€ HT), ainsi que les marchés publics soumis aux règles de publicité et de mise en concurrence préalable (montant supérieur à 40.000€ HT). La proposition revient donc à assouplir

les critères d'attribution (ou établir des critères de sélection spécifiques) des marchés publics en prenant en compte les capacités de réalisation ainsi que les limites techniques des lycées professionnels. Il est possible par exemple de prendre en compte une obligation de résultat de façon plus importante que les obligations de moyens.

Pour ce faire, on se fonde sur les dispositions de l'article 34 de la directive européenne 2014/24/UE relative aux marchés publics. Cette directive permet aux Etats membres d'attribuer des marchés publics aux structures ayant pour objet la réalisation d'un travail ou la prestation de services spécifiques, qui remplissent des conditions particulières liées à leur statut juridique ou à leur organisation.

L'accès à ces marchés publics pourrait ainsi offrir une source de financement complémentaire aux lycées professionnels, pour investir dans du matériel et des machines de pointe ou financer des activités culturelles et scolaires pour les élèves. Un dispositif de fond spécifique de soutien aux lycées professionnels pourrait être étudié pour permettre aux lycées d'investir dans de nouveaux équipements et de répondre au mieux aux exigences des marchés publics.

Cette proposition pourrait également être approfondie par l'instauration d'un droit de priorité obligeant les collectivités et les administrations publiques à proposer aux lycées professionnels d'un territoire donné un certain taux de marchés publics, sous forme de quotas, dans le cas où il existe une filière correspondant au besoin du marché et ayant une capacité de réalisation.

Enfin, la création d'un label pour les lycées professionnels qui participent à ces mar-

chés publics permettrait de valoriser leur travail.

Les Jeunes avec Macron souhaitent ainsi donner aux jeunes lycéens l'opportunité de participer à des projets concrets pour la collectivité. Nous leur donnons la possibilité de construire un CV plus complet et diversifié, en mettant en valeur leurs capacités pratiques acquises en dehors de leur formation en stage





Le mouvement de la jeunesse qui s'émancipe et qui s'engage

CRÉES EN 2015, LES JEUNES AVEC MACRON C'EST :

- ▶ Le premier mouvement politique de jeunesse de France, avec **31 000 adhérents**.
- ▶ Une présence dans plus de **90 départements** en France et à l'étranger.
- ▶ Plus d'une **centaine d'élus locaux** dans nos communes.
- ▶ Un engagement sans faille sur le terrain et sur le plan des idées en faveur de **l'égalité des chances, de l'écologie et du pouvoir d'achat** des jeunes.

Si toi aussi, tu souhaites contribuer à la transformation de notre pays,
rejoins-nous sur lesjam.fr



@jeunesmacron